

178

LE
LITHOGRAPHE.

FONDATEUR-GÉRANT :

M. JULES DESPORTES, professeur de lithographie à l'Institut royal des Sourds-Muets de Paris.

ABONNÉS FONDATEURS :

- MM. BELLIGER frères, imprimeur-lithographe, à Aaraw (Suisse).
BÉNARD, id., à Paris.
BICHEBOIS, artiste lithographe, à Paris.
CARCENAC, breveté pour la zincographie, à Paris.
CHEVALLIER, chimiste, membre de l'Académie de Médecine.
COME, imprimeur-lithographe, à Brest.
CUVILLIER, artiste lithographe, à Paris.
DONDORF, imprimeur-lithographe, à Francfort-sur-Mein.
ENGELMANN, id., à Mulhouse.
GAULTHER DE CLAUBRY, professeur de chimie à l'École Polytechnique.
GLASSON, imprimeur-lithographe, à Dijon.
JANSEN, artiste lithographe, à Paris.
JOMARD, membre de l'Institut, à Paris.
KAEPPELIN, imprimeur-lithographe, à Paris.
LASTEYRIE (comte de), à Paris.
LEMERCIER, imprimeur-lithographe, à Paris.
LETRONNE, id., id.
MARQUIER, id., à Montpellier.
OLINCOURT (d'), ingénieur civil et lithographe, à Bar-le-Duc.
PAULLET, imprimeur-lithographe, à Nancy.
ROGER, id., à Brest.
ROGER frères, à Paris.
SIMON, imprimeur-lithographe, à Baume-les-Dames.
THINOT, lithographe, à Paris.
VANDERMAELEN, fondateur de l'établissement géographique, à Bruxelles.

Nous ajoutons à cette liste les noms de quelques personnes dont la souscription est arrivée presque simultanément avec celle des fondateurs; nous regrettons qu'il ne nous soit pas permis d'agrandir le cadre que nous avons fixé, et leur témoigner ainsi notre gratitude pour leur empressement à venir à nous; nous citerons : MM. BECO, CARRON, FRANQUIN, PATIN, THEZ, SAGNIER, CÉRARD, DEGAEN, à Paris; TOULMONDE, à Amiens; DAUX, à Sedan; WACKERNIE, à Cassel; GUILMÉR, à Morlaix; PELLIAT, à Bourg; SANSON, à Bayeux; MAILLOT fils, à Bar-sur-Aube; OBLIN, à Brest; LACAM, à Figeac; HUBERT, à Mirecourt; Charles COQUIN, à Paris.

LE
LITHOGRAPHIE,
JOURNAL
DES ARTISTES ET DES IMPRIMEURS,

PUBLIANT

Tous les procédés connus de la Lithographie ,
avec leurs différentes modifications , signalant les découvertes nouvelles
dans cet art , et rendant un compte impartial de ses productions ;

RÉDIGÉ PAR DES LITHOGRAPHES ,

SOUS LA DIRECTION DE

M. JULES DESPORTES ,

Imprimeur lithographe , professeur de lithographie à l'Institut royal des Sourds-Muets
de Paris.

—♦—
6.^e Année.
—♦—

Paris ,

AU BUREAU DU JOURNAL , rue d'Enfer , 60 ;
MAISON , successeur de M. AUDIN , libraire , quai des Augustins , 29 .

Rotterdam ,

S. VAN REYN SNOECK , libraire .

—
1838 1848

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS

PHYSICS DEPARTMENT

1921

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

PHYSICS DEPARTMENT

1872

LE LITHOGRAPHE,

JOURNAL DES ARTISTES ET DES IMPRIMEURS.

SOMMAIRE.—Revue mensuelle : Visite de M. le Ministre du Commerce à l'imprimerie lithographique de M. Lemercier ; Circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur ; Location de Brevets, 1. — Bulletin officiel de la Chambre des Imprimeurs-Lithographes : Rapport sur la machine à graver de M. Barrère, 4. — Souscription pour les petits-enfants de Senefelder, 8. — Aperçu chimique sur la Lithographie, 10. — Des acides employés en lithographie, 14. — Coupe-papier Massiquot (avec une vignette), 19. — Récompenses honorifiques et médailles pour les ouvriers, 21. — Extraits des Rapports du Jury de l'Exposition de 1844 ; Commission des Métaux : M. Auguste Dupont, M. Petit, 23. — Des Imprimeurs en taille-douce, 25. — Faits techniques : Pierre mal effacée, 29. Bulletin iconographique, 31. — Nominations et mutations d'Imprimeurs-Lithographes, 32.

PLANCHE : Entablement et chapiteau d'ordre composite, par P. Carles.

REVUE MENSUELLE.

(Septembre 1846.)

M. le Ministre du Commerce vient de visiter le bel établissement de M. Lemercier. Après avoir observé avec plaisir les dispositions sages et élégantes de l'ensemble de cet établissement, M. le Ministre en a étudié avec intérêt les détails. Outre un beau portrait du prince de Joinville dont l'épreuve a été tirée en sa présence, on lui a fait suivre toutes les phases de l'impression d'une chromolithographie. L'emploi de ce procédé sur un dessin à trois ou quatre teintes a mis le Ministre à même d'apprécier le

résultat des combinaisons qu'a employées M. Lemer cier pour reproduire une aquarelle faite par Edw armay, d'après un vitrail de la chapelle sépulcrale de Dreux. Ce beau dessin, dont nous avons une épreuve sous les yeux, reproduit l'aquarelle avec une fidélité vraiment extraordinaire. La variété des tons, les passages d'une nuance à l'autre se trouvent rendus sans que l'œil soit arrêté par une transition brusque ou même apparente, et l'harmonie de l'ensemble n'empêche aucun détail de briller quand il convient. Le Ministre a été donc singulièrement frappé de ce résultat obtenu sur ce travail qui, tout en répondant aux exigences les plus délicates de l'art, permet d'en répandre dans le commerce des exemplaires à des prix modérés.

Après avoir parcouru les ateliers, M. le Ministre a témoigné toute sa satisfaction à M. Lemer cier en lui faisant observer toutefois qu'il s'étonnait de ce que le moulinet des presses fût mis en mouvement à bras d'homme au lieu d'être soumis à l'action d'un moteur général, tel qu'il est employé dans les grandes manufactures, ce qui permettrait de communiquer à la volonté de chaque ouvrier le mouvement et la force nécessaires au tirage de l'épreuve. M. Lemer cier, ainsi que nos autres chefs de grands établissements, profiteront sans doute de cette observation qui nous a toujours frappé et que nous avons souvent faite nous-même.

Cette visite à laquelle étaient présentes plusieurs notabilités artistiques n'est pas seulement honorable pour le chef de la maison qui en a été l'objet, mais elle met en relief l'art lithographique en général, dont l'importance n'est aujourd'hui ni contestable, ni contestée.

— Une circulaire vient d'être adressée à MM. les préfets par M. le Ministre de l'Intérieur. Aux termes de cette circulaire les commissaires de police devront visiter fréquemment les ateliers et les magasins d'imprimeries et de librairies pour y saisir les contrefaçons qui pourraient s'y fabriquer ou s'y trouver. Le Ministre ajoute que, conformément à l'art. 12 de la loi du 21 octobre 1814, il retirera leurs brevets d'imprimeurs aux individus qui auront imprimé des contrefaçons sans déclaration ni nom d'imprimeur.

— Quand fera-t-on l'application de cette même loi contre les loueurs de brevets ? quand se montrera-t-on sévère contre cette foule d'abus qui déconsidèrent l'industrie lithographique. Vingt établissements à Paris sont en état flagrant de *marronage* ; des papetiers, des graveurs, des commissionnaires, font peindre effrontément sur leurs tableaux, sur leurs enseignes ces mots : *imprimerie, lithographie*, et l'autorité ferme les yeux. Ce n'était pas assez de donner à des hommes *incapables* des brevets que l'esprit de la loi restreint dans une certaine limite, il fallait les laisser se multiplier encore par la tolérance des *locations*. Dernièrement des affiches lithographiées, sans nom d'imprimeur, avaient inondé les murs de Paris ; la police, mise en demeure de saisir, fit un procès-verbal contre un *honnête loueur* de brevet qui trafiquait avec un commissionnaire ; mais le procès-verbal n'a pas eu d'autre suite. Le commissionnaire continuera à exploiter ce système, jusqu'à ce qu'il lui prenne envie d'avoir un brevet, et son complice touchera 10, 12 et peut-être même 15 francs par mois pour *prêter* son titre et accepter une responsabilité illusoire. Le désordre

est patent, il compromet les intérêts et les droits acquis d'une classe d'honorables industriels qui ont à soutenir des établissements sérieux, un nom dans leur profession, et qui paient, eux, l'impôt en échange de la protection que le gouvernement doit à tous les citoyens.

JULES DESPORTES.

BULLETIN OFFICIEL

DE LA CHAMBRE DES IMPRIMEURS-LITHOGRAPHE DE PARIS.

(Septembre 1846.)

Rapport fait à la Chambre des Imprimeurs-Lithographes sur la machine à graver de M. Barrère, de Bordeaux. (Commissaires : MM. PRODHOMME et ENGELMANN.)

Messieurs,

M. Barrère de Bordeaux ayant manifesté à la Chambre le désir d'obtenir un rapport sur une machine à graver que, depuis peu, il vient d'établir, nous fûmes désignés pour nous charger de ce travail, et nous venons aujourd'hui vous en rendre compte.

La lithographie, depuis une quinzaine d'années, se sert de machines à graver, lesquelles, surtout dans ces derniers temps, sont devenues pour elle un puissant auxiliaire. La première de ces machines qui ait été livrée au public, fut celle de M. Dondorf de Francfort-sur-le-Mein. Peu de temps après, M. Neuber de Paris, un de nos mécaniciens dont l'habileté et l'intelligence ont pu être appréciées par

tous les lithographes dans les différents instruments dont il s'est occupé, construisit également une machine à graver, d'après nous bien supérieure à la première, et qui, par les nombreux perfectionnements qu'il y avait peu à peu apportés, était arrivée à donner des résultats d'une variété et d'une perfection très-remarquable, lorsque la mort vint l'enlever il y a quelques mois (1).

La machine de M. Barrère est donc la troisième qui soit à notre connaissance, en exceptant quelques-uns de ces instruments construits isolément ou peu répandus jusqu'ici.

Nous croyons devoir dire dès le commencement que, si entre la machine de M. Dondorf et celle de M. Neuber aucune similitude n'est à remarquer, il n'en est pas de même entre celle de M. Barrère et cette dernière. Ces deux machines se ressemblent en plus d'un point, et si, d'un côté, il est juste de reconnaître que la machine de M. Barrère fonctionne bien, qu'elle est construite d'une manière fort pratique et ajustée avec un grand soin, il ne l'est pas moins de constater que le principe est le même que celui de la machine Neuber, mais modifié et perfectionné par M. Barrère.

La machine à graver de M. Barrère se compose, comme tous ces instruments, de plusieurs parties qui

(1) Madame veuve Neuber continue toujours la fabrication des machines à graver et autres instruments de précision de l'invention de son mari. Ses ateliers de construction sont toujours rue Sainte-Avoie, n° 14, où MM. les lithographes et graveurs peuvent aussi faire exécuter sur pierre, sur cuivre ou sur acier, tous grisés et dessins qu'on obtient par les machines.

(Note du rédacteur du Lithographe.)

peuvent être réunies ou séparées et dont nous allons parler successivement.

1^o Le corps de la machine, ce qui la constitue et en forme, pour ainsi dire, la principale base, est la machine à lignes droites. La disposition de l'instrument, la règle conductrice, la vis et le système d'encliquetage sont établis d'après les mêmes principes que ceux de la machine Neuber, excepté que la règle repose horizontalement au lieu de se tenir verticalement et que le côté de cette règle opposé à la vis est soutenu par un support sur lequel glisse cette règle, ce qui nous semble une bonne chose. L'érou nous a paru très-bien et très-solidement emmanché et le système pour monter et descendre la machine nous a également paru très-convenable, en ce qu'il empêche que cette dernière ne soit placée autrement que parallèlement au plan inférieur destiné à recevoir la pierre. Le petit chariot qui porte le diamant est modifié, et si, d'un côté, il présente sur celui de la machine Neuber l'avantage de marcher plus vite pour des travaux ordinaires, tels que grisés de mandats, etc., il devra peut-être, d'un autre côté, présenter plus de difficultés pour des travaux où il faudra s'arrêter à des points différents et souvent très-déliés à saisir. Du reste le système qui abaisse et remonte le diamant nous a paru fort ingénieux et fort pratique.

2^o La machine à tracer les rayons est construite d'après le même principe dans les trois machines (Dondorf, Neuber et Barrère); la différence n'est que dans la bonne et solide exécution des pièces, et sous ce rapport la machine Barrère, de même que celle Neuber, nous a semblé ne rien laisser à désirer.

3° L'appareil pour les lignes ondulées se rapproche également de celui de la machine Neuber. Il nous a semblé cependant plus simplement compris, la position horizontale de la règle facilitant cette application; le système consistant à changer les ondulations de place nous a paru fort simple et fort pratique.

4° L'appareil pour les médailles résultant de celui pour les lignes ondulées doit nécessairement présenter les mêmes points de similitude. Celui de la machine Barrère fonctionne très-régulièrement, mais nous n'y avons rien découvert de nouveau.

La machine Neuber possède de plus, pour être appliqués à l'instrument, un appareil pour tracer des cercles non concentriques et un autre à tracer des ellipses. Ce dernier n'est pas d'un grand emploi; quant au premier, M. Barrère nous a assuré qu'il s'en occupait et qu'il ne tarderait pas à le joindre à sa machine. Nous avons également cherché à démontrer à M. Barrère l'insuffisance du parcours de toutes les machines de ce genre et l'avantage que retirerait la lithographie d'un système qui permettrait de faire mouvoir la machine ou la pierre d'une manière régulière et sans altérer le parallèle pour des travaux courants et grands, tels que réglure de registres, papier de musique, papier à carreaux, etc., etc. Il nous a promis également de s'occuper de cette question.

Les prix de la machine Barrère, de même que ceux de la machine Neuber, varient de 500 fr. à 1000 fr., selon les grandeurs et les appareils qui les composent et doivent, par conséquent, être regardés comme étant les mêmes.

En somme, la machine Barrère nous a paru un très-bon instrument donnant des résultats sans défauts; mais

comme les résultats de la machine Neuber sont à peu près les mêmes et que la différence qui existe entre ces deux instruments ne consiste que dans des détails dont beaucoup sont de peu d'importance, comme l'habitude entre pour beaucoup dans la bonne réussite des travaux obtenus par ces sortes d'instruments, comme ces deux machines se comportent à peu près de la même façon et sont irréprochables sous le point de vue de la fabrication, nous n'hésitons pas à les recommander toutes les deux, et à cette occasion nous ne pouvons pas nous empêcher de faire la remarque que ces machines ne sont presque pas employées à Paris et de manifester le désir qu'il en soit autrement par la suite, persuadés que nous sommes que la lithographie, à Paris comme dans tant d'autres pays, aurait de grands avantages à en attendre et que ces instruments entre les mains de nos intelligents artistes ne manqueraient certainement pas de produire des résultats aussi nouveaux qu'ingénieux.

Paris, le 30 septembre 1846.

J. ENGELMANN, rapporteur; F. PRODHOMME.

Vu pour insérer au Bulletin.

THIERRY, vice-président.

SOUSCRIPTION

POUR LES PETITS-ENFANTS DE SENEFELDER.

En mourant, l'illustre inventeur de la lithographie avait laissé un fils qui s'était acquis une certaine réputation de talent dans le dessin lithographique. Semblable

à un grand nombre d'artistes, Henri Senefelder ne songea jamais ni à son propre avenir, ni, comme son père, à celui de sa jeune famille : le présent était tout pour lui ; aussi, lorsque la mort est venue l'enlever à la fleur de l'âge, ses ressources étaient-elles nulles, et ne laissait-il pour héritage que trois enfants, sortant à peine du berceau.

Mais la lithographie ne pouvait rester indifférente à cette misère ; les orphelins de Senefelder sont ses enfants adoptifs. Des souscriptions ont été ouvertes : en Allemagne, M. Dondorf a recueilli, au premier appel, une somme assez considérable ; M. Haufstaengel, artiste lithographe de Munich, a offert généreusement aux souscripteurs un portrait de Senefelder, dont la ressemblance est, assure-t-on, frappante. En France, M. Simon, de Strasbourg, a suivi l'exemple de M. Dondorf ; il s'est adressé à des correspondants dans les départements, qui, eux aussi sans doute, rivaliseront de zèle. A Paris, la maison Thierry et M. Lemercier recueillent dans leurs ateliers et auprès de leurs confrères de nombreuses offrandes.

De son côté, le *Lithographe* est autorisé à remettre aux personnes qui souscriront au moins pour 5 francs, une épreuve du portrait offert par M. Haufstaengel. Nous ne doutons pas que tous ceux qui exercent la lithographie, à quelque titre que ce soit, ne s'empressent de déposer leur obole : c'est pour eux plus qu'un acte de bienfaisance, c'est un devoir.

Nous publierons dans un prochain numéro les noms des souscripteurs et le chiffre des sommes qui seront recueillies.

Aperçu chimique sur la Lithographie.

(Deuxième Article (1).)

« L'immersion de l'acide a un but très-important, c'est de mettre le dessin un peu en relief, et surtout de changer la surface de la pierre de carbonate en nitrate, afin de la rendre imperméable aux corps gras. En effet, quelque soluble que soit le nitrate de chaux, il en reste cependant une couche mince intimement unie à la pierre. Cette couche est très-lisse, et si, lorsqu'elle est légèrement humide, on la touche avec un corps gras, elle n'en est point salie, tandis qu'une surface de carbonate de chaux, placée dans les mêmes conditions, absorbe ce corps avec beaucoup de facilité. C'est une propriété qu'on observe à chaque instant dans la pratique lithographique; car si l'on gratte une portion de la pierre préparée, et qu'on oublie d'y passer de nouveau de l'acide nitrique, on voit cet endroit, quelque bien mouillé qu'il soit, prendre le noir d'impression. Les acides sulfurique et hydrochlorique agissent à peu près de même; mais l'acide nitrique est préférable, parce que le sel qu'il forme étant plus soluble que le sulfate et moins que l'hydrochlorate, laisse sur la pierre une couche suffisamment épaisse, tandis que l'hydrochlorate (2) serait enlevé en

(1) Voir *le Lithographe*, t. V, p. 262.

(2) Nous avons fait pendant longtemps usage d'acide hydrochlorique, et nous devons avouer que nous n'avons jamais fait la remarque de M. Houzeau. (Note du rédacteur du *Lithographe*.)

entier, et que le sulfate n'adhérant que très-faiblement à la pierre, s'en détacherait par l'action de la presse et du rouleau, et laisserait à nu le carbonate calcaire.

La pierre lithographique est la *chaux carbonatée compacte* des minéralogistes, le *aichter kalkstein* de Werner, et la variété *schistoïde* de Haüy. La plus généralement employée nous vient de Solenhoffen, près Munich. Elle a reçu le nom de schistoïde, parce que, comme le schiste argileux, elle est déposée par couches horizontales, dont l'épaisseur et la dureté augmentent à mesure qu'on s'éloigne davantage de la surface du sol. Elle appartient aux terrains tertiaires et de transition, et les bancs qui la fournissent ont deux à trois pieds de profondeur; son extraction est très-facile, il suffit de l'enlever en masses cubiques, dont on sépare les feuilles par un coup vif et subit. Sa cassure est conchoïde, légèrement aplatie. Les pierres lithographiques de France nous viennent des environs de Châteauroux; elles sont plus compactes, leur texture est plus serrée, et la cassure est quelquefois esquilleuse. Elles ne sont pas, comme celles d'Allemagne, déposées en couches parallèles; elles forment, au contraire, un banc considérable, qu'on est obligé, non-seulement de scier, mais encore de perdre en partie pour éviter les cavités assez nombreuses qui s'y rencontrent. Sans ces graves inconvénients, nous ne serions plus tributaires de l'Allemagne; car les pierres françaises l'emportent de beaucoup sur les pierres allemandes pour les ouvrages à la plume, et ne leur cèdent pas pour les dessins au crayon. On vient d'en découvrir tout récemment une nouvelle carrière qui rivalise avec

(319430111) ab 1820-1821 (1821) 1821-1822

plus d'avantages avec les pierres de Solenhoffen, et qui les feront bientôt oublier (1).

« Toutes ces pierres sont presque entièrement formées d'acide carbonique et de chaux, condition absolument nécessaire pour qu'elles puissent former une combinaison avec les crayons lithographiques. Il ne faut pas croire, comme on l'avait annoncé, que toutes les pierres qui se laissent pénétrer par les corps gras et mouiller par l'eau soient propres à la Lithographie; loin de là, le crayon qu'on y ajoute ne doit pas seulement y pénétrer mécaniquement de molécule à molécule, il faut encore que, par sa décomposition, il entraîne celle de la pierre, et donne naissance à un composé particulier qui constitue le dessin proprement dit, et que j'essaierai bientôt d'examiner.

« Connaissant donc la composition de la pierre, il ne me restait plus qu'à examiner celle du crayon; je vis qu'il était formé de savon, de suif, de cire et de résine laque, fondus ensemble à une haute température, et suffisamment colorés par le noir de fumée. Je commençai dès lors à entrevoir, par la pensée, qu'une véritable combinaison chimique pouvait bien avoir lieu entre la pierre et le crayon lithographiques. Des quatre substances qui entrent dans la composition de ce dernier, le savon me

(1) On voit que M. Houzeau écrivait ces lignes à une époque où l'on ne connaissait guère que les pierres blanches de Bavière, et où l'on était sans doute sous l'impression de la découverte d'une carrière qui, comme presque toutes ses sœurs en France, promettait plus qu'elle n'a tenu, puisqu'il n'en reste plus trace aujourd'hui. Voir le *Lithographe*, iv^e année, page 215 et suiv., pour l'analyse des pierres, leur extraction, etc.

(Note du rédacteur du *Lithographe*.)

parut être celui qui pouvait former cette combinaison : il est, en effet, composé, comme on le sait, de soude combinée aux acides oléique et margarique. Personne n'ignore que si on dissout du savon dans une eau contenant du carbonate de chaux, cette eau se trouble, devient laiteuse, et finit par abandonner un dépôt abondant. Ce précipité est formé des acides gras du savon, qui ont abandonné la soude afin de s'unir à la chaux, pour laquelle ils ont plus d'affinité, et donner naissance à un oléo-margarate de chaux insoluble.

« Je fus conduit tout naturellement, par ces données, à penser que le même effet pouvait avoir lieu par le contact immédiat du savon et du carbonate de chaux, et que le dessin lithographique était un véritable composé salin, un oléo-margarate de chaux. Ce corps possède en effet des propriétés particulières lorsqu'il est étendu en couches minces, comme dans la Lithographie. Qu'on examine un endroit dessiné au crayon savonneux, puis parfaitement effacé par l'essence de térébenthine, on voit la pierre, en cet endroit, plus blanche que dans les parties non dessinées. Sa dureté en devient plus considérable; et si l'on y fait un léger sillon avec la pointe d'un canif, on se trouve arrêté lorsqu'on arrive à l'endroit dessiné, où existe l'oléo-margarate de chaux; enfin, toutes les parties non dessinées sont très-facilement effervescence avec l'acide nitrique étendu, tandis que dans celles qui l'ont été, l'effervescence n'a pas lieu, ou, si elle a lieu, ce n'est que bien plus faiblement, parce qu'alors la couche mince d'oléo-margarate calcaire défend la pierre de l'action de l'acide.

• HOUZEAU. •

(La fin au prochain numéro.)

DES ACIDES**et des moyens de les préparer.**

Des Acides en général.

« L'acide de salpêtre ou l'eau-forte, continue Senefelder (1), l'acide muriatique, le vinaigre, ainsi que les acides de tartre, de pomme et d'oseille sauvage, produisent presque tous les mêmes effets. Néanmoins on emploie principalement l'eau-forte et l'acide muriatique, à cause de leur bon marché. L'huile de vitriol ou l'acide sulfureux, rendus très-clairs en y mêlant de l'eau, peuvent également servir quand on n'a besoin que d'une action faible; mais on ne peut les employer pour des effets plus forts, parce que ces acides changent la pierre calcaire en plâtre en la dissolvant sur sa surface, de manière que l'acide ne peut pénétrer davantage; ou, si elle le fait, c'est d'une manière inégale. Si l'on mêle une partie de vitriol avec douze parties d'eau, et que l'on verse ce mélange sur une pierre bien polie, il en provient un violent bouillonnement, qui ne dure que peu de temps. On serait tenté de croire que quand l'acide a cessé de mordre, il s'est suffisamment rassasié de parties calcaires; mais aussitôt qu'on le reporte sur une partie de la pierre

(1) Pour le commencement de cet article, voir le *Lithographe*, t. V, p. 234.

encore intacte, le bouillonnement et l'action de l'acide se renouvellent.

« Si l'on enlève l'acide de la pierre en l'essuyant, et si on la frotte un peu avec un chiffon de laine quand elle est sèche, elle prend un poli semblable à celui d'un miroir.

« On peut, dans ce cas, nettoyer la pierre et enlever la couleur, même dans un état de sécheresse, aussi aisément qu'on nettoie les planches en cuivre poli. Quand on a gravé avec un instrument d'acier sur une pierre lithographique ainsi polie, on peut ensuite tirer plusieurs exemplaires de la manière que le font les graveurs en taille-douce.

« Ce poli, néanmoins, n'a pas beaucoup de consistance, et se perd facilement, parce que la pellicule du plâtre est très-mince et s'enlève aisément. On peut, cependant, l'employer utilement lorsqu'on veut graver dans la pierre, et que pour juger à chaque fois de l'effet, on la frotte souvent de couleur, comme on le décrira plus au long quand on traitera de la gravure sur pierre.

« Tous les acides ci-dessus désignés ont la propriété que nous avons déjà indiquée avant que de donner une nouvelle rudesse à la pierre après sa préparation, ou même après des empreintes réitérées. Il paraît que la gomme se lie avec quelques points de la surface, de manière à résister plus fortement aux acides, et qu'elle les laisse plus facilement pénétrer dans d'autres endroits. Peut-être aussi que les vésicules qui proviennent de l'action des acides, et qui les empêchent un peu de pénétrer d'une manière uniforme, contribuent à cette rudesse. Cette circonstance paraît confirmée, puisqu'une pierre déjà

soumise à l'action des acides, et préparée avec de la gomme, lorsqu'on la grave une seconde fois, en employant une eau-forte très-faible et très-claire, est beaucoup moins rude que si l'on avait fait usage de celle d'un degré supérieur.

Cette observation se fait encore mieux sentir dans l'application de l'acide de citron, ou dans celle de la solution d'alun dans l'eau. On verse un peu de suc de citron ou de solution d'alun sur une pierre lithographique, bien polie et enduite d'eau-forte très-claire; on la prépare ensuite avec une solution de gomme, et enfin on l'essuie bien avec un chiffon propre. On laisse sécher la liqueur dessus, et on frotte cet endroit avec de l'encre grasse ou d'imprimerie; en enlevant cette couleur avec un chiffon mouillé, on verra que la pierre redeviendra blanche partout, excepté cependant dans l'endroit où le suc de citron ou l'alun avait séjourné, cet endroit ayant pris le corps gras comme si on l'avait touché avec de l'encre chimique. Il en est de même de l'application des autres acides, seulement le degré est un peu moindre. On décrira dans la suite son emploi pour diverses méthodes. Nous ajouterons encore les observations suivantes :

Il arrive souvent que la pierre, ou par la maladresse de l'opérateur, ou par suite d'une mauvaise couleur, ou enfin par la malpropreté des chiffons dont on se sert pour l'essuyer, etc., prend la couleur aux endroits où elle était préparée et propre. Cet inconvénient arrive surtout sur les bords, parce qu'ils séchent plutôt, et aussi à cause de leur tranchant. Il arrive encore qu'on les touche avec des mains sales, ou qu'on les frotte trop fort avec des chiffons secs et malpropres : c'est ce qui les expose à devenir gras.

Le mieux que l'on puisse faire, dans ce cas, est de les polir avec la pierre ponce jusqu'à ce qu'on ait fait disparaître la crasse, et de les préparer de nouveau avec l'eau-forte et ensuite avec la gomme.

On peut aussi tremper un chiffon de laine bien propre dans l'eau-forte d'un degré supérieur, même sans mélange, et en faire disparaître ainsi la crasse qui se forme sur les bords; mais il faut bien prendre garde de ne pas laisser pénétrer la moindre goutte dans le milieu du dessin, parce qu'il en serait endommagé, la couleur d'impression ne pouvant résister au mordant de l'eau-forte. L'inégalité provenant de l'acide étant enlevée par l'effet plus violent de l'eau-forte, il en résulte un nouveau poli.

Au reste, on doit user de beaucoup de précautions dans l'une et dans l'autre de ces méthodes, pour ne pas toucher fortement avec les mains grasses, avec un chiffon gras, ou frotter les bords salis; car, comme on l'a déjà observé, les acides enlèvent la préparation précédente, et remettent la pierre dans son état naturel; ils n'empêchent pas plus les corps gras de s'y attacher que ne le ferait l'eau dont on aurait arrosé la pierre, surtout quand on a frotté dessus avec force. Alors l'application de la gomme est absolument nécessaire pour qu'elle soit entièrement préparée, après avoir subi l'action des acides.

On peut encore mêler la gomme avec l'eau-forte; mais il faut renouveler tous les jours ce mélange, parce que, autrement, il perdrait beaucoup de sa force.

On doit bien faire attention aux observations suivantes:

1° Quand un corps gras demeure trop longtemps sur une pierre préparée, mais tout à fait dépourvue de gomme, il pénètre au travers de sa superficie, plus ou

moins, à proportion de sa quantité et de sa fluidité. La pierre conserve, à la vérité, sa préparation à la surface, mais elle est plus sujette à se salir. Il vaut donc mieux, dans ce cas, laisser sur la pierre un faible degré de gomme, lequel empêche la graisse d'y pénétrer.

2° Attendu que la gomme ne prépare que la superficie de la pierre, et que cette légère superficie s'enlève peu à peu par le frottement, provenant de ce que l'on est souvent obligé de l'essuyer pendant l'impression, il en résulte que cette préparation se perd à mesure que cette superficie s'use; il faut renouveler de temps en temps l'enduit de gomme. Il suffira, pour éviter tous ces inconvénients, de l'enduire deux fois par jour.

3° C'est par la raison que la pierre est sujette à être endommagée dans sa surface, que l'on ne doit pas la frotter fortement avec un corps gras, parce que la superficie préparée en serait offensée et que la pierre s'imbièrerait elle-même de ce corps gras.

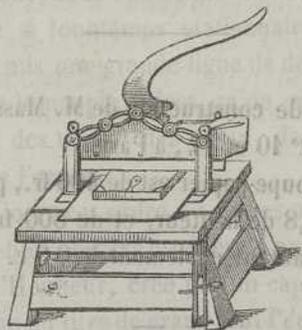
4° Quand une pierre lithographique préparée est entièrement dépourvue de gomme et a séché pendant quelque temps, surtout quand elle a perdu, par l'action de l'impression, une partie de sa première préparation, elle est très-disposée à recevoir la couleur et à se salir. Je conseillerai donc, toutes les fois qu'on sera forcé de suspendre l'impression, d'enduire la planche d'une gomme très-claire; si on ne l'avait pas fait, et qu'on voulût se servir de la pierre pour l'impression, il faudrait faire attention de la mouiller d'une eau très-claire; il vaudra mieux encore employer, à cet effet, un corrosif très-faible, composé d'une partie d'eau-forte sur cinq cents parties d'eau, et ensuite l'enduire de gomme. On a souvent gâté

entièrement des pierres, faute d'avoir pris cette précaution. La meilleure méthode de conservation des pierres lithographiques, quand on veut les employer souvent pour l'impression, est donc de les enduire de gomme ; cela est même absolument nécessaire.

5° La pierre ne peut recevoir la préparation de gomme que quand elle est parfaitement nette, ou qu'elle a subi l'action nécessaire de l'acide. Si donc la superficie de la pierre a reçu la moindre impression d'un corps gras, elle prendra la couleur, quelque forte que soit l'enduit de gomme qu'on lui donnera. C'est là-dessus que se fonde la méthode de transporter les gravures en taille-douce et les autres objets déjà imprimés, méthode dont nous parlerons dans la suite.

(La suite prochainement.)

Coupe-papier Massiquot.



Le coupe-papier pour lequel M. Massiquot et M^{me} Flavien sont brevetés (sans garantie du gouvernement), vient de subir un dernier et important perfectionnement. Cette

machine est devenue aujourd'hui indispensable à toutes les professions où les divisions de papier, de carton, et même de toile, sont nécessaires.

Ce n'est pas exagérer de dire que le coupe-papier Massiquot peut remplacer aisément six presses à rogner ordinaires, faire leur travail avec une précision remarquable, qu'il épargne la pliure et le coupage au couteau, qu'il divise avec une effrayante rapidité les papiers qu'on veut imprimer par fraction, les cartes si longues à découper, et cela sans aucun apprentissage préalable. Aussi ne doutons-nous pas que bientôt il n'y ait peu d'ateliers d'imprimerie, de lithographie, de reliure ou de papeterie, sans posséder une de ces machines, aussi simples qu'ingénieuses, et dont le prix est fort minime comparativement aux services qu'elle peut rendre (1).

La vignette ci-dessus peut donner une idée suffisante du coupe-papier, dont les proportions ont peu d'étendue et présentent une grande solidité.

Les ateliers de construction de M. Massiquot sont rue Saint-Julien, n^{os} 10 et 12, à Paris.

Le prix du coupe-papier est de 400 fr., pour 0,50 c. de longueur sur 0,8 de hauteur, et de 500 fr. pour 0,60 de longueur, sur hauteur également de 0,8 c.

(1) L'académie de l'industrie vient de décerner une médaille d'honneur à l'inventeur de cet utile appareil.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET MÉDAILLES
POUR LES OUVRIERS (1).

Les Athéniens n'ont jamais oublié que les sciences et les arts font fleurir les États, et que les arts sans estime sont bientôt négligés.

De là ces honneurs décernés par les autorités publiques à ceux que des connaissances ou des qualités extraordinaires signalaient à l'estime de tous; de là ces couronnes faites avec quelques branches d'arbre entrelacées; de là ces triomphes, ces trophées, ces statues, qui, en récompensant un homme qui s'était distingué d'une manière quelconque, encourageaient mille autres à l'imiter.

Pourquoi donc, sous l'ancienne monarchie, l'industrie est-elle restée si longtemps stationnaire? C'est que la féodalité avait mis une grande ligne de démarcation entre les premiers et le peuple; c'est qu'on récompensait les premiers avec des titres, des croix, des rubans, et le peuple avec de l'argent.....

Mais de nos jours cet ordre de choses a bien changé, et comme l'a très-bien observé le général Lamarque: « l'Ordre de la Légion-d'Honneur, créé par un capitaine qu'on décore avec raison du titre de grand, eut l'égalité pour base, et récompensa tous les services rendus à la patrie, quels que fussent l'ordre et le rang; il détruisit des prétentions

(1) Voyez le premier article, t. V, p. 202.

jusqu' alors rivales, et réunit par une distinction commune le guerrier, l'administrateur, l'artiste, le savant, qui, marchant au même but par des voies diverses, avaient également concouru à la gloire et à la prospérité du pays. »

C'est ainsi que, dans ce même palais ouvert aux merveilles de la peinture et de la sculpture, une prévoyance toute particulière au dix-neuvième siècle, rassembla les merveilles de l'industrie et les produits des arts mécaniques, fruit du travail et père des vertus sur lesquelles se fonde la liberté publique.

Mais si quelqu'un demande encore que celui qui n'a songé qu'à faire son devoir ne soit pas sensible à la gloire ou à la fortune qu'il s'est acquise en le faisant; que ce héros qui, en prodiguant son sang, n'a d'autres vues que de servir sa patrie et son prince ne soit pas touché des récompenses, je le dis hardiment, il n'est point austère et délicat; mais sauvage et insensé.

En effet, si l'on met l'ignorance et le vice au même degré que la science et la vertu, il n'y a plus ni aiguillon pour exciter les paresseux, ni aides pour soutenir les faibles, ni frein pour retenir les emportés.....

« Si la barrière de l'honneur et de la bonne foi est rompue, cette perte est irréparable; si l'on peut violer les règles de la probité et de la fidélité pour un intérêt, quel est celui qui ne voudra point prévenir les artifices de son voisin par les siens (1)?... »

Mais dans un État où chacun s'empresse à se distinguer et où l'on ne se distingue que par des vertus ou des talents utiles à la société, il est nécessaire que le peuple, non-

(1) *Télémaque*, livre XX.

seulement devienne sage et économe, mais encore laborieux; car c'est par l'assiduité seule que le travail peut être porté à la perfection et produire de grands résultats.

P. B.

(La suite au prochain numéro.)

EXTRAIT

DES

RAPPORTS DU JURY CENTRAL DE L'EXPOSITION DE 1844.

Commission des Métaux ⁽¹⁾.

Pierres lithographiques.

La France possède plusieurs gisements importants de pierres lithographiques. Les concours de la Société d'encouragement, ses prix, et la médaille accordée à ceux qui ont entrepris l'exploitation, ont fait constater que plusieurs de ces gisements pouvaient produire des pierres au moins égales à celles de Munich. Il ne peut rester aucun doute aujourd'hui à cet égard, et la France est assurée de trouver des pierres de première qualité, soit dans ses masses de calcaire liasique, soit dans celles de

(1) Voir le *Lithographe*, t. V, p. 66, 89, 115, 165, 189, 213 et 265.

l'étage moyen du calcaire oolitique. Ces pierres s'y trouvent en couches horizontales plus ou moins régulières, d'une facile exploitation, et pouvant donner des masses de très-grandes dimensions.

Rappel de Médaille d'argent.

M. DUPONT (AUGUSTE), A CHATEAUROUX (INDRE).

L'exploitation des pierres lithographiques, entreprise à Châteauroux, par M. Dupont (Auguste), commencée en 1823, a depuis été distinguée dans tous les concours, où elle s'est montrée avec supériorité, d'un mérite égal pour certains travaux, et préférable pour d'autres aux pierres d'Allemagne. Le rapport du jury central de 1839 constatait leur bonne qualité, qui, d'après le prix inférieur à celui des pierres de Munich, la leur ferait préférer. L'exploitation de M. Dupont se soutient avec activité. Il en extrait des pierres et des cylindres de toutes dimensions et du plus beau choix. La grande usine qu'il a établie, de la force de 150 chevaux, consistant en scierie mécanique de 80 lames, et deux dressoirs-polissoirs de la force de 50 chevaux, lui donne les moyens de répondre à toutes les demandes de pierres pour l'impression des étoffes, les impressions lithographiques, le satinage et généralement pour tous les travaux manufacturiers.

M. Dupont (Auguste) avait obtenu, en 1839, une médaille d'argent, le jury s'empresse de la lui rappeler, en déclarant qu'il est de plus en plus digne de cette distinction.

Médaille de bronze.

M. PETIT, A PARIS, RUE DU PONT-DE-LODI, 6, CHEZ M. DELEUIL,

A fait connaître, en avril 1843, à la Société d'encouragement, une carrière de pierres lithographiques, qu'il avait découverte dans la commune de Mirecourt, département des Vosges. Les premiers essais de ces pierres ayant paru satisfaisants, M. Petit a fait extraire des pierres plates et des cylindres qu'il a présentés à l'exposition. Ces pierres, qui appartiennent au calcaire, du système oolitique, ont été essayés par M. Kæppelin, auquel la lithographie doit d'importantes améliorations, et qui en a constaté la bonne qualité. M. Petit peut fournir des cylindres de 1, 2 et 3 mètres de largeur sur 0^m,40 de diamètre, parfaitement homogènes dans toute leur masse et sans aucun défaut.

Le jury accorde à M. Petit une médaille de bronze.

IMPRIMEURS EN TAILLE-DOUCE.

Avant 1694, les imprimeurs en taille-douce n'étaient que de simples compagnons, que les graveurs et les imagers de Paris avaient chez eux pour faire rouler les presses de leur imprimerie.

Ces ouvriers ayant été compris dans le rôle des nouvelles communautés, dressé en conseil le 11 avril 1691, ils

furent en conséquence érigés en corps de jurande par la délibération du 27 février 1692 ; mais ce ne fut que par les lettres-patentes du mois de mai 1694, qu'ils eurent des statuts, dont les principaux règlent le nombre des syndics, l'apprentissage, la bourse commune, le chef-d'œuvre, la réception, etc.

Ils n'avaient que deux syndics, dont l'un était le trésorier de la bourse commune. Le fonds de la bourse consistait au tiers du salaire. Ce produit se distribuait tous les quinze jours, frais et rentes constituées de la communauté déduits ; mais cette bourse commune n'exista pas longtemps.

Les veuves des maîtres jouissaient de la maîtrise.

Les apprentis ne pouvaient être obligés pour moins de quatre ans, et chaque maître n'en pouvait avoir qu'un à la fois. Avant que l'apprenti fût admis au chef-d'œuvre, lequel consistait en une épreuve sous verre blanc et bordure dorée, mise dans le bureau pour y rester, il devait avoir servi, depuis son apprentissage, deux années en qualité de compagnon. Les fils de maître étaient dispensés du chef-d'œuvre.

Les maîtres ne pouvaient demeurer ailleurs que dans le quartier de l'Université, et ne pouvaient avoir ni tenir plus d'une imprimerie.

Il était défendu expressément à toutes personnes, quelles qu'elles fussent, d'avoir des presses, soit en lettres, soit en taille-douce.

Les jurés étaient tenus de faire quatre visites et quatre contre-visites, par année, dans toutes les imprimeries.

Il était défendu aux compagnons de travailler ailleurs que chez les maîtres.

Les presses ne pouvaient être *tournées* par d'autres que par les compagnons, femmes, fils et filles de maîtres.

Les maîtres et les veuves ne pouvaient prêter leurs noms à aucun particulier sans qualité, sous quelque prétexte que ce fût.

Les graveurs en taille-douce pouvaient avoir des presses, mais ils étaient obligés de se servir d'un maître imprimeur en taille-douce, et de souffrir la visite des jurés imprimeurs.

Cependant les graveurs des galeries du Louvre, ceux des Gobelins et les six de l'Académie royale, n'étaient pas sujets à la communauté, pour l'impression des ouvrages de leurs mains seulement.

Par l'édit du mois d'août 1770, les droits de réception des maîtres imprimeurs en taille-douce furent fixés à 300 livres.

Telle était la seule législation qui régissait l'impression en taille-douce, lorsque la révolution éclata; dès lors, toutes les règles furent rompues et les imprimeurs rentrèrent dans la loi commune de l'industrie. Le décret de 1810 et la loi de 1814 se sont tus à l'égard de ce mode de reproduction; cependant les tribunaux ont décidé que les formalités de la déclaration et du dépôt prescrites par la loi du 21 octobre 1814 étaient obligatoires pour les taille-douciens qui imprimaient des écrits, comme pour les imprimeurs ordinaires, se fondant sur ce que cette loi, ne déterminant point un mode particulier d'impression, doit s'étendre à tous ceux qui exercent la profession d'imprimeur, de quelque façon que ce soit. En effet, que l'impression soit obtenue au moyen d'une forme typogra-

phique, d'une pierre écrite, d'une planche gravée ou de tout autre procédé, il n'y a dans le résultat d'autre différence que la manuscriture, et dès lors la législation doit être appliquée.

C'est, du reste, sur cette interprétation consacrée par la jurisprudence qu'est fondée l'ordonnance du 8 octobre 1817, qui déclare les procédés lithographiques soumis aux règles prescrites par les lois sur l'imprimerie. Ainsi, il n'est pas douteux que ces règles ne puissent être appliquées aussi aux procédés de la taille-douce, si l'on reconnaît que l'ordre et la morale sont intéressés à ce que les garanties déterminées par les lois soient exigées de ceux qui font usage de ces procédés.

Si jusqu'à présent les imprimeurs en taille-douce n'ont pas été obligés de se pourvoir d'un brevet, on ne peut expliquer cette omission de la part du pouvoir que par les mêmes raisons qui ont fait ajourner les réglemens réservés par l'article 49 du décret de 1810. Mais le moment est venu d'exiger enfin des garanties de l'imprimeur en taille-douce. La presse en taille-douce, en effet, est-elle moins dangereuse que les autres presses pour l'ordre public et les bonnes mœurs? On sait que c'est par ses procédés que se publie la musique gravée, avec ou sans paroles; c'est aussi par ses procédés que se complètent ces infâmes ouvrages accompagnés de gravures révoltantes par leur obscénité, qui vont corrompre les mœurs de la jeunesse des collèges et des campagnes, et cela avec d'autant plus de facilité que ce mode de reproduction échappe à la surveillance de la police spéciale de l'imprimerie.

En plaçant les imprimeurs en taille-douce sous le ré-

gime général de l'imprimerie, ne pût-on empêcher qu'une faible partie de ce mal, il y aurait encore un motif suffisant pour se hâter. Il suffirait, pour atteindre ce but, de transformer la doctrine des tribunaux que nous venons de citer en une règle fixe, semblable à celle qui est écrite dans l'ordonnance de 1817 concernant les lithographes, et l'on peut croire qu'une telle mesure serait bien accueillie par la plupart des taille-douciens ; car s'il en est quelques-uns parmi eux qui, en raison de leurs honteuses fabrications, redoutent la surveillance de l'autorité, l'immense majorité, occupée de travaux honnêtes, s'y soumettrait sans peine, voyant dans le brevet qui serait délivré par le gouvernement un titre qui donnerait à sa profession un relief et une garantie qu'elle n'a pas.

FAITS TECHNIQUES.

Effaçage incomplet.

Sous ce titre, qui ne rend peut-être pas complètement notre pensée, nous nous proposons de publier les accidents qui surviennent dans le cours des travaux lithographiques, et dont les causes semblent avoir une origine anormale ; puis, nous ferons en sorte d'en donner la solution. Dans le cas contraire, nous la demanderons à nos lecteurs, qui, nous n'en doutons pas, sauront toujours lever la difficulté. En voici un exemple :

Nous ayons décalqué sur une pierre blanche de Munich

une autographie de quatre pages. Cette pierre avait été grenée, puis poncée convenablement, du moins en apparence. L'acidulation fut faite suivant les règles, l'encre eut lieu comme d'usage, et les premières épreuves furent parfaites. Du reste, cette pierre était entre les mains d'un ouvrier capable.

Néanmoins, après une vingtaine d'épreuves, de petites taches, grises d'abord, ensuite d'une couleur plus intense, se sont montrées; en même temps, d'autres parties (même considérables) de l'autographie perdaient leur vigueur, sans qu'on pût d'abord préciser la cause de cet accident.

L'encre d'impression a été renouvelée, on l'a tenue plus compacte; plusieurs lavages à l'essence et à la gomme ont été faits sans que les taches aient rien perdu de leur caractère, ni que les parties faibles aient montré la moindre tendance à reprendre leur vigueur primitive. Nous avons conclu de tous ces faits que la pierre n'avait été effacée qu'incomplètement, et qu'il était indispensable de la réaciduler énergiquement; mais, d'un autre côté, l'état même de la pierre était un obstacle à cette mesure qui n'aurait pas manqué de détruire complètement les parties faibles dont nous avons parlé. En présence de ces deux difficultés nous avons tourné la question, en employant un autre moyen qui nous a parfaitement réussi.

On a lavé la pierre à l'essence et à la gomme, en la frictionnant avec un torchon propre; on l'a encrée soigneusement avec une encre de transport très-serrée, et l'on a obtenu ainsi une épreuve, pâle sans doute, mais d'une pureté assez satisfaisante. Cette épreuve a été tirée sur du papier autographique. Alors on a procédé à

l'effaçage le plus complet possible de la pierre, sur laquelle on a fait le transport de l'épreuve dont nous venons de parler. Nous n'entrons pas ici dans les détails de cette dernière opération, qui est familière à la plupart de nos lecteurs, et dont nous avons d'ailleurs donné plusieurs fois la description. Nous nous bornerons à dire que le tirage de l'autographie s'est ensuite effectué sans encombre.

BULLETIN ICONOGRAPHIQUE.

Le Bulletin iconographique que nous avons publié mensuellement dans la cinquième année de ce recueil, n'avait d'attrait réel que pour quelques abonnés, tandis que, pour le plus grand nombre, il n'était qu'une froide nomenclature qui les privait de renseignements plus utiles. Aujourd'hui nous abandonnons aux feuilles d'annonces ce genre de bulletin, nous réservant toutefois de signaler les ouvrages capitaux de gravure et de lithographie publiés pendant le mois.

Il se publie dans ce moment, sous le titre des *Cinq Ordres d'Architecture* d'après Vignole et Palladio, un ouvrage des plus remarquables sur cet art. Toutes les planches ont été exécutées à la plume par M. Carles; c'est dire que la précision des contours, la pureté du trait et l'exactitude des proportions ne laissent absolument rien à désirer.

Cet ouvrage, qui n'est pas seulement destiné aux per-

sonnes qui se vouent à l'architecture, est d'une utilité incontestable aux dessinateurs et écrivains lithographes ; ils y trouveront réunis, dans une série de plus de 150 planches, l'ensemble et tous les détails de l'ornementation architecturale. Un certain nombre de ces planches représentent quelques-uns des principaux monuments de l'Europe, qui servent ainsi d'application aux principes développés avec une rare clarté dans les autres planches et dans le texte qui les accompagne.

A ce numéro se trouve jointe une des planches prise au hasard dans cet ouvrage, dont le prix très-modéré est à la portée de toutes les bourses.

Le *Traité des cinq Ordres d'Architecture* se vend chez M. Carles, imprimeur-lithographe-éditeur, rue Jean-Jacques-Rousseau, 12.

NOMINATIONS ET MUTATIONS D'IMPRIMEURS- LITHOGRAPHERS.

4 sept. LE TEMPLIER (Thomas-Charles), rempl. M. BRO-
NON, à Lisieux (Calvados).

id. id. CHAFFOTTE (Claude), rempl. M. ROBELIN, à
Beaune (Côte-d'Or).

id. id. ARNAUDEAU (Henri), remplace M. GUERRIER,
à Paris.

